



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1318

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 14 juillet 2025, le Règlement numéro 1318 décrétant une dépense et un emprunt de 143 820 \$ pour le prolongement d'égout sanitaire de la montée de la Rivière-du-Sud.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1318 le 28 août 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1318 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 29^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

L'assistante-greffière,

Claudia Daigle, notaire
M^e Claudia Daigle, notaire